



PV Réunion Responsables du 14 OCTOBRE 2019 Au Golf de La Bawette

La réunion débute à 14h00.

1/ Approbation du PV de la réunion du 12 mars 2019 Golf de la Bruyere.

2 / Calendrier hiver 2019-2020 (Sponsoring du challenge par Najeti).

Actuellement 17 Dates

Le Calendrier est disponible sur le site www.sudest.be

Encore quelques dates de libres. Les clubs désirant organiser une 2eme fois une manche du challenge hiver peuvent choisir une des dates restantes (6 Dec - 7 et 14 Fevrier)

Confirmation du versement au sud-est de 1€ par participants (provenant du PAF) pour l'organisation de la finale sud-est se déroulant à Mont Garni le 10 Avril 2020.

Vu la réussite du Challenge Hiver 2018-2019, il a été décidé de renouveler l'expérience pour l'hiver 2019-2020.

Grâce à notre nouveau sponsor Hiver : Najeti Club et Hotel.

Les vainqueurs des cat 1 (Hommes de 0 à 21.0) et Cat 2 (Femmes de 0 à 21.0) seront récompensés par une participation au Pro-Am se déroulant à St Omer le 16 juin 2020.

Le vainqueur de la cat 3 (H et F Hcp de 21.1 à 36.0) sera récompensé par un séjour 1 nuit + Pet.Déj. + GF à St Omer.

3 / Bilan du Challenge été 2019

Ci-dessous la répartition des joueurs par catégories :

CAT A1	130	11,6%
CAT 1	208	18,6%
CAT 2	204	18,2%
CAT 3	229	20,4%
CAT 4	220	19,6%
CAT AGE1	71	6,3%
CAT AGE2	58	5,2%
	1120	

Le président remercie Yves Xhardez pour la *parfaite* organisation de la Finale le 23 Aout au Royal Golf club du Bercuit.

4/ Catégories pour le challenge 2020

Cat A1 : 0-11.9

Cat 1 : 12.0 – 16.0

Cat 2 : 16.1 – 20.0

Cat 3 : 20.1 – 24.0

Cat 4 : 24.1 – 29.9

CAT 5 : 30.0 – 35.9 (Nouvelle catégorie) 2 joueurs ou 4 joueurs.

Proposition de passer l'âge minimum de la Catégorie Age : de 70 à 65 ans.

Cat Age 1 : 12.0 – 20.0

Cat Age 2 : 20.1 – 32.0

Cat Age A1 : 0 – 11.9 (Nouvelle Catégorie) 2 joueurs

Décision : Après vote , Il a été décidé de créer **La Catégorie 5 (Hcp 30.0 à 35.9) avec 4 joueurs** pour le challenge été 2020.

Par contre , il ne sera pas créé la cat Age A1 et l'âge minimum pour jouer en catégorie Age restera fixé à 70 ans.

5/ Challenge été 2020

- Chaque responsable doit communiquer pour le 1^{er} Décembre 2019 via le formulaire disponible sur notre site:

a*- la prévision du nombre d' équipes que son Club envisage engager en 2020 : équipes classiques et âges. Essayez d'être le plus précis possible afin d'éviter les nombreuses modifications comme l'année dernière.

b*- Chaque club doit obligatoirement nous proposer **5 dates** préférentielles (**dont 1 seulement en juillet**) auxquelles son club souhaite recevoir les rencontres du Challenge été.

Cela nous permettra de déterminer le nombre de terrain à jouer en 2020 et d'établir un projet de calendrier.

- CALENDRIER 2020 - LES DATES SONT :

	17 Avril	24-avr	08-mai	15-mai	22-mai	29-mai	05 juin	12- juin
	19-juin	26-juin	3 -juil	10 -juil				
					¼ fin 31 Juillet	½ fin 7 aout	Finales 21-aout	

Afin d'obtenir l'organisation de la finale du 21 aout :

- Le club doit pouvoir accueillir environ 140 personnes au repas final.
- Les départs doivent se faire obligatoirement des trou n°1 et 10.

Les ¼ de finales se dérouleront dans 2 clubs.

Le choix de l'organisation des ¼ et des ½ finales se fera par tirage au sort lors de l'AG du mois de mars.

Le comité du Sud-est se réserve le droit de choisir le club organisateur de la Finale.

• GRILLE DES HCP 2020

Cat A1 back tee		Cat 1 front tee		Cat 2 front tee		Cat 3 front tee		Cat 4 front tee		Cat 5	
HCP	Coups reçus	HCP	Coups reçus								
0 >> 4	0	12 >> 13	0	16.1 >> 17	0	20.1 >> 21	0	24.1 >> 26	0	30.1 >> 32	0
4.1 >> 6	1	13.1 >> 14	1	17.1 >> 18	1	21.1 >> 22	1	26.1 >> 28	1	32.1 > 34	1
6.1 >> 8	2	14.1 >> 15	2	18.1 >> 19	2	22.1 >> 23	2	28.1 >> 30	2	34.1 >> 35.9	2
8.1 >> 10	3	15.1 >> 16	3	19.1 >> 20	3	23.1 >> 24	3				
10.1 >> 11.9	4										

6/ Révision du règlement

a/ Confirmation de la modification de l'Hcp pour les ¼ . ½ et Finales . HCP au **15 juillet**.

b/ Point 7.4 : Il a été décidé que dorénavant, les voiturettes seront autorisées même sans certificat médical. Et ceci afin d'éviter toutes discussions.

7 / Modification Règlement d'ordre intérieur :

Toute personne, désirant avoir une fonction au sein du comité (président-secrétaire-trésorier- vice-président ou assesseur), devra faire partie de ce comité en tant que membre depuis minimum 1 an.

A cet effet, le comité désire s'agrandir à 6 personnes. Les candidatures doivent être envoyées au secrétariat du Sud-est pour le 15 Février 2020 au plus tard. Les personnes se proposant devront assister aux réunions en 2020 de ce dit comité et pourront donner leurs avis et propositions.

Le comité analysera toutes les candidatures et donnera la composition du comité lors de l'AG du mois de mars 2020 .

L'assemblée donne son accord pour cette modification.

8 / Pour le 15/02/2020 : fournir la liste des capitaines et/ou responsables Sud-Est avec leur adresse mail et gsm.

Fournir également pour la même date la liste des joueurs avec handicap 01/2020 (après annual review).

9 / Raymond nous dresse le bilan du groupement : le bilan est sein et le président le remercie pour le travail effectué durant l'année 2019.

Le président remercie également René et Jean-Pierre pour tout le travail effectué durant la saison 2019.

La séance est levée à 16h30.